



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de
Pressagny l'Orgueilleux

Envoyé en préfecture le 02/07/2024
Reçu en préfecture le 02/07/2024
Publié le
ID : 027-212704779-20240628-DL30_2024-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **28 juin 2024 à 19h00** - Date de convocation : **21 juin 2024**
Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**
Secrétaire de séance : **Madame Evelyne DESCHAMPS**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, GLEIZES, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, LE LAN-LE LUYER, LOCHON, MAGNAUDEIX, VAUZOU formant la majorité des membres en exercice

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs : MM. GUION (pouvoir à Mme DESCHAMPS), INIGO (pouvoir à M. CARRIER), WECKSTEIN (pouvoir Mme ANDRIEUX)

TRANSPORT SCOLAIRE – DL 30/2024

M. le Maire rappelle les coûts liés au transport des élèves pour une année scolaire soit 1 470 € et ajoute que la commune est l'une des dernières à le financer encore cette année.

M. le Maire propose de fixer la participation financière par les familles à 55 € (pour les enfants du lycée) et à 45 € (pour les enfants de maternelle/primaire) comme prévu au budget 2024.

Vote : unanimité

Le Maire, Pascal MAINGUY

